

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL
(Art L 5211-10 suivants du CGCT)**

- **Décision n° 2022-13 du 25 octobre 2022 : Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique – Etudes de faisabilité de rénovation thermique de bâtiments scolaires**

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation d'études de faisabilité de rénovation thermique de 6 écoles communautaires au cabinet ACIEB pour un montant de 3.150,00 € HT.

- **Décision n° 2022-14 du 27 octobre 2022 : Travaux et équipements communautaires – Acquisition d'équipements informatiques**

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER le marché de fournitures de matériels informatiques pour les besoins des services communautaires à l'entreprise INMAC WSTORE pour un montant de 2.232,36 € HT.